



Siège social :
23, avenue Georges Pompidou
71100 CHALON-SUR-SAONE

☎ : 06.68.83.48.79
@ : sbvdheune@orange.fr

Compte-rendu de la réunion du Comité Syndical du 25 février 2020 à 18h00 à Beaune

📌 Ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu du 29 janvier 2020.
- Examen et vote du budget primitif 2020.
- Questions et informations diverses.

Nombre de délégués en exercice :	22
Nombre de délégués présents :	12
- Titulaires :	9
- Suppléants :	3
Excusés :	13
Date de convocation :	19/02/2020

Présents : COSTE Xavier, ALLEXANT Joël, VALLET Jean-Christophe, BROUANT Pierre, REBOURGEON Jean-Pierre, LABULLE Marc, JUNON Régis, COBOS Antonio, JOBARD Marcel.

Excusés représentés : BERNARD-BRUNEAU Estelle représentée par BOURGOGNE Jean-Paul, JACOB Sylvain représenté par MAREY Jean, ALEXANDRE Jean-Claude représenté par CHOLET Bernard.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 29 JANVIER 2020

Le compte-rendu du Comité syndical du 29 janvier 2020 a été approuvé à l'unanimité des présents.

EXAMEN ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020

📌 **Reprise anticipée des résultats 2019**

Le Président a exposé au Comité syndical que l'instruction comptable M14 prévoit que les résultats d'un exercice sont affectés après leur constatation, qui a lieu lors du vote du compte administratif. Lorsque ce dernier a pu être approuvé avant le vote du budget primitif (*après production du compte de gestion*), les résultats de l'exercice antérieur doivent être repris dans ce budget primitif.

Il a poursuivi en indiquant que si pour des raisons techniques, le compte de gestion, et par conséquent le compte administratif, ne peuvent être produits avant la date limite de vote du budget primitif, l'instruction M 14 (tome II, titre 3, chapitre 5, paragraphe 4) modifiée par l'arrêté du 24 juillet 2000, et l'article L2311-5 (alinéa 4) du CGCT permettent de reporter au budget de manière anticipée et dans leur intégralité, les résultats de l'exercice antérieur.

Ces résultats sont justifiés par :

- Une fiche de calcul prévisionnel établie et visée par le comptable et visée par l'ordonnateur.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré décide à l'unanimité :

- De constater et d'approuver les résultats de l'exercice 2019, tels que présentés ci-dessous :

	Résultat de l'exercice 2019	Résultat de clôture de l'exercice 2019
Fonctionnement	- 68 494,11	101 037,73
Investissement	102 977,61	144 795,52

- De reporter et d'inscrire au budget primitif :
 - 101 037,73 € à la section de fonctionnement.
 - 144 795,52 € à la section d'investissement.

Vote du budget primitif 2020

Le Président a rappelé que le budget primitif 2020 fait suite au débat d'orientations budgétaires voté le 29 janvier 2020 et que ledit budget est présenté avec la reprise anticipée des résultats validés par M. le Trésorier Principal de Nolay.

Il a poursuivi en indiquant que l'équilibre général du BP est arrêté selon les montants suivants :

- Fonctionnement : 398 781,52 €
- Investissement : 208 118,04 €

Le Comité syndical, après en avoir délibéré décide à l'unanimité :

- D'approuver le budget primitif 2020 ;
- D'autoriser le Président à solliciter toutes les subventions pour les dépenses de fonctionnement et d'investissement auprès des partenaires, tels l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse et la Région Bourgogne Franche-Comté, etc... ;
- D'autoriser le Président à signer tout document se rapportant à cette affaire.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

L'ordre du jour étant épuisé, le Président a clôturé la séance à 19h00.

